



Publié sur le site Internet de la ville le :
27 mars 2026

Le Maire :
M. Marcello ROTOLO

B.P. 21 - 68360 SOULTZ

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS.

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SOULTZ
Séance ordinaire 20 mars 2026**

LE CONSEIL MUNICIPAL :

POINT 1. INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL.

APPROUVÉ

**POINT 2. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DU
CONSEIL MUNICIPAL.**

APPROUVÉ

POINT 3. ELECTION DU MAIRE.

APPROUVÉ

POINT 4. FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS.

APPROUVÉ

POINT 5. ELECTION DES ADJOINTS.

APPROUVÉ

**POINT 6. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4
MARS 2026.**

APPROUVÉ

**POINT 7. DÉLÉGATIONS DU MAIRE AU TITRE DE L'ARTICLE L.2122-
22 DU C.G.C.T.**

APPROUVÉ

**POINT 8. DÉLÉGATION DE SIGNATURE DES ACTES
ADMINISTRATIFS**

APPROUVÉ

POINT 9. INDEMNITÉS DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS.

APPROUVÉ

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 19h30.

L'intégralité du procès-verbal est publiée sur le site Internet de la ville et peut être consultée en Mairie aux heures d'ouverture des bureaux.
Références : loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 – décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021.

Soultz, le 26 mars 2026

Le Maire
Marcello ROTOLO

